



Livraison partielle mais paiement quand même !

Par **Julieleoleo**, le **31/10/2008** à **16:02**

Bonjour,

Nous avons effectué une commande de canapé en mars 2008 et il nous manque toujours une partie de l'ensemble (les pieds de l'angle du canapé). Malgré nos relances et nos recommandés, nous n'avons toujours pas de nouvelle (nous sommes le 31 octobre!).

Cependant, le délai de livraison est dépassé (d'après leurs conditions de vente). Aujourd'hui nous payons le crédit du canapé depuis juillet (soit 244 euros par mois pendant 10 mois) pour un bien qui n'est pas complet. Quels sont nos droits ? Car j'ai envie d'arrêter les prélèvements et de dénoncer notre accord de vente. Ai-je le droit ? Quelles en seraient les conséquences ?